

**CREPS PACA  
SITE DE BOULOURIS**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Marché de travaux à procédure adaptée**

- Création/Rénovation de 6 courts de tennis en résine sur 6 anciens courts préexistants
  - Eclairage des courts
- Construction d'un (ou deux) local (locaux) technique(s)

## **I/ GENERALITES : NORMES ET REGLEMENTS DIVERS**

Les travaux devront être réalisés selon les règles de l'art et conformément aux impératifs énoncés dans :

- Les documents techniques unifiés (D.T.U.) publiés par le C.S.T.B
- Les normes françaises A.F.N.O.R. publiées dans le R.E.E.F.
- Les règlements EDF/GDF
- Les règlements sanitaires
- Les normes de sécurité et d'hygiène
- Les instructions de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Fédération Française de Tennis
- La norme NF P 90-110 (Décembre 2008)
- Le plan qualité tennis approuvé et certifié par la FFT

Dans le cas où des modifications seraient apportées à ces normes ou règlements avant l'exécution des travaux, les entrepreneurs devraient se conformer aux nouvelles dispositions et les éventuelles variations de prix en découlant feraient l'objet d'avenants en plus ou moins value.

## **II/ PRESENTATION DU MARCHE**

Ce marché se décompose en trois volets :

A/ Création/Rénovation de six courts de tennis en résine sur six anciens courts préexistants selon les normes visées plus haut et explicitées plus bas.

Ces travaux devront être compatibles avec une éventuelle couverture des courts ultérieure.

Remise en état et/ou changement des clôtures existantes qui devra prévoir un passage entre les différents courts.

Sécurisation des courts.

Prévoir un système de protection pour le vent, parfois violent dans ce secteur géographique.

Prévoir des caniveaux (bordures CCl ou à grille type Aco-Drain) pour recueillir les eaux de pluie.

Prévoir pour chacun des six courts des bancs, poubelles, poteaux, filets

B/ Eclairage des courts selon les normes visées plus haut.

Prévoir installation électrique adaptée avec mise en place de câbles aériens sur poteaux existants ou à créer.

Prévoir caméra (Webcam IP) de surveillance pilotable sur 360°

C/ Construction d'un (ou deux) local (locaux) technique(s) de 20 mètres carrés au maximum chacun à proximité des courts selon l'implantation prévue dans le plan.

Ces locaux devront être en structure bois, équipés d'un tableau électrique pour l'éclairage, des prises de courant en quantité nécessaire, avec douches, toilettes et lavabos.

Prévoir évacuation des eaux usées par raccordement au « tout à l'égout » ou avec une fosse septique.

Pour l'ensemble de ces trois volets l'entreprise candidate prend à sa charge et sous sa responsabilité l'évacuation des déchets selon la réglementation applicable.

Il est rappelé aux entreprises candidates qu'une visite sur place préalablement au dépôt du dossier de candidature est obligatoire et que s'agissant d'un marché public passé selon une procédure adaptée, le CREPS se réserve le droit de négocier avec les candidats dont les offres se seraient révélées les plus intéressantes.

## **III/ CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION**

Chaque entreprise consultée devra obligatoirement se rendre sur les lieux avant de réaliser son devis. (l'état des lieux a déjà été fait par la FFT) et vérifier :

- La nature du sol
- La présence éventuelle de réseaux enterrés
- Prendre connaissance de l'étude de sol et de ses conclusions
- La présence de végétation indésirable (arbres, prêles,...)
- Tout ce qui peut être assujéti aux problèmes de passages d'engins et d'approvisionnement des matériaux

## IV/ PROVENANCE, QUALITE DES MATERIAUX

Font partie de l'entreprise toutes les fournitures de matériaux destinées à être incorporés aux ouvrages.

### IV.1 Matériaux de fondation

Il pourra s'agir :

- D'une grave naturelle provenant de carrières locales
- D'une grave naturelle recomposée
- D'une grave reconstituée à partir de calcaire dur concassé

### IV.2 Granulats pour bétons et mortiers

Les granulats ne doivent pas contenir d'impuretés pouvant nuire aux propriétés des mortier et béton.  
Le ciment utilisé sera du ciment Portland artificiel.

### IV.3 Emulsion de bitume pour enduit et gravillons pour gravillonnage

L'émulsion proviendra d'une usine agréée et sera de nature cationique à 60% de bitume pur 180/220 ou 80/100 à rupture rapide et viscosité élevée.

Les gravillons pour gravillonnage auront une granulométrie de 2,5/8. L'indice Los Angeles sera < à 25.

### IV.4 Enrobés

Les liants et granulats entrant dans la fabrication des enrobés seront conformes aux prescriptions des DTU et CCTG en vigueur pour les réalisations routières.

La fabrication se fera dans une installation agréée par le maître d'œuvre, le transport s'effectuera par camions bâchés.

La formulation sera voisine de la formule ci-après établie :

BB 0/10 à granulométrie continue – granulats mixtes	
Granulats durs 6/10	32%
Granulats durs 4/6	19%
Granulats calcaires 0/4	48%
Fillers	1%
Bitume 60/70	5,95%

BB 0/6,3 à granulométrie continue – granulats durs	
Granulats 2/6	55%
Granulats 0/2	31%
Sable roulé	10%
Fillers	4%
Bitume 60/70	6,5%

### IV.5 Revêtement en résine synthétique correspondant à la description suivante ou produit équivalent

Revêtement de sol sportif

Résine : peinture à base de copolymère d'Ester acrylique et colorant dans la masse par des pigments stables à la lumière.

Cette résine sera appliquée en 3 couches. Elle aura une épaisseur moyenne de 1,37mm et un dosage avant dilution de 2,20 kg/m<sup>2</sup>

Exemples de densité : 1<sup>ère</sup> couche : 1,70 – 2<sup>ème</sup> couche : 1,70 – 3<sup>ème</sup> couche : 1,45

La résine sera bicolore selon le nuancier.

Les lignes de jeu seront réalisées en une couche à l'aide d'une résine identique de couleur blanche.

Des carrés blancs seront tracés pour marquer l'emplacement des piquets de simple.

L'entreprise fournira obligatoirement à l'appui de son offre ses certificats de qualification QUALISPORT 122 et de référencement « Plan Qualité Tennis » ainsi que la fiche technique agréée FFT et le rapport d'essais de conformité à la norme NF P 90 110, incluant la glissance, la résistance à l'abrasion et le coefficient tennistique (rebond angulaire de la balle).

L'entreprise précisera obligatoirement le nom du fabricant, la provenance et le procédé du revêtement proposé à l'appui de sa fiche technique.

#### IV.6 Equipements sportifs

Poteaux de jeu en profilé d'aluminium anodisé avec âme renforcée, treuil à traction rectiligne pour tension du filet. Poteaux prévus pour jeu de double et jeu de simple.

Filets de tennis réglementaire en polyéthylène renforcé, mailles doubles de 45 X 45 mm et sangle de réglage.

### **V/ MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX**

#### V.1 Implantation et travaux préparatoires

L'implantation des courts se fait sur les courts existants.

#### V.2 Terrassements

Les matériaux provenant des découpes et jugés récupérables seront stockés à un emplacement désigné par le Maître d'œuvre.

Les matériaux en excédent ou impropres, les produits provenant de la préparation du terrain, les produits de démolition, seront transportés dans une décharge, laissée à l'initiative et aux frais de l'entrepreneur.

Le fond de forme sera soigneusement nivelé et compacté suivant les profils des courts finis.

#### V.3 Confection de la fondation

La fondation sera réalisée sur une épaisseur de 0,20 à 0,25 m en matériaux sélectionnés.

L'approvisionnement et la mise en œuvre seront effectués de manière que les matériaux ne soient pas susceptibles d'être détremés par les eaux de pluie.

Le fin réglage sera réalisé à l'aide d'une niveleuse équipée d'un système d'asservissement par laser suivant les profils du court fini.

Le mode de compactage utilisé devra être adapté aux matériaux et assurer 95% de la densité sèche à l'essai Proctor modifié.

#### V.4 Enrobés

Les matériaux enrobés bitumineux à chaud seront mis en œuvre en 2 couches avec un finisseur à contrôle laser. Le compactage sera effectué à l'aide d'un cylindre de poids adapté pour assurer une fermeture et une compacité suffisantes.

L'entreprise veillera scrupuleusement à éviter les « joints froids », notamment sur le tapis de surface.

La première couche en enrobés 0/10 sera de 0,03 m d'épaisseur

La deuxième couche en enrobés 0/6 sera de 0,03 m d'épaisseur

Suivant le cahier des charges (norme NF P 90-110), la tolérance de planimétrie sera de 6 mm sous la règle de 3 mètres, sans que les zones au-delà de cette tolérance n'excèdent 5% de la surface totale du court.

#### V.5 Revêtement de finition

Réalisation de la couche de jeu dans un délai minimum de 15 jours après la réalisation des enrobés.

Le support sera très propre et exempt de toutes taches (gasoil, graisse, terre,...)

L'utilisation de produit de déflachage sur la couche support en enrobé sera tolérée sur un maximum de 5% de la surface totale du court, et ce, sur une épaisseur inférieure ou égale à 5mm.

Au-delà de cette limite de 5%, l'entreprise devra mettre en œuvre une nouvelle couche d'enrobés.

Le revêtement sera appliqué avec une température minimum de 12°C le jour et 8°C la nuit.

La résine devra être appliquée en un minimum de 3 couches.

**VI/ DATE LIMITE DE REALISATION DES TRAVAUX**

Fin 2010

Date, signature et cachet de l'entreprise soumissionnaire :